

Rapport de la commission nouvelle Step

Préavis n° 18 Relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'intégration d'un local destiné à ThermorésO SA dans le programme de construction de la nouvelle STEP

Monsieur le Président,
Mesdames et les Déléguées et Délégués,

La commission composée de Mmes Eva Schultz, Muriel Archer Galibourg et Messieurs André Darmon et Stéphane Gabriel c'est réunie le jeudi 10 juillet 2025 à Vinzel. Les membres suivant sont excusés :

Messieurs Philippe Tevenot, Dario Sicuranza et Gilles Favre.

La commission remercie vivement M. Cédric Marzer président du comité de direction (Codir), le BAMO représenté par M. Guy Fritsché et le bureau Holinger, pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance.

Le préavis nous informe que nous avons l'opportunité de raccorder la nouvelle STEP au chauffage à distance de ThermorésO SA. Cette synergie permettra de valoriser les excédents de chaleur produite par la STEP et, en cas de panne ou de maintenance de notre installation de chauffage des boues, de les réchauffer grâce au chauffage à distance.

La mise à disposition d'un local brut à la société ThermorésO SA contre un loyer longue durée génère son financement. Il incombe à ThermorésO de l'équiper à sa charge.

Outre le loyer annuel de CHF 23'552.- HT indexé annuellement sur l'indice suisse des prix à la consommation, la valorisation de nos excédents de chaleur générera également des revenus pour l'APEC. Ceux-ci sont détaillés dans le préavis.

L'emprunt à contracter de CHF 1'000'000.- pour la réalisation de ce local représente une charge financière annuelle de CHF 17'500.- au maximum avec un taux d'intérêt de 1.75%. Elle est inférieure au loyer qui sera perçu. Cette charge est déjà intégrée à celles annoncées dans le préavis n° 17.

Son amortissement représente une charge annuelle de CHF 25'000.-, également intégré dans le préavis n° 17.

La commission nouvelle Step approuve à l'unanimité l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 1'000'000.-

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter les conclusions du préavis, soit :

Vu le préavis n° 18 Relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'intégration d'un local destiné à ThermorésO SA dans le programme de construction de la nouvelle STEP.

Conseil intercommunal du 27 août 2025

Ouï le rapport de la commission « nouvelle Step » ;

Considérant que cet objet à été porté à l'ordre du jour ;

Décide

D'accorder le crédit de CHF 1'000'000.- et d'autoriser le Comité de direction à intégrer un local destiné à ThermorésO SA dans le programme de la construction de la nouvelle STEP.

D'autoriser le Comité de direction à contracter un emprunt de 1'000'000.- aux conditions les plus favorables.

Pour la Commission « nouvelle Step » :

Eva Schultz

Muriel Archer-Galiburg

Gilles Favre

André Darmon

Philippe Thévenot

Dario Sicuranza

Stéphane Gabriel